

**Les résultats de la 4^e édition
de La Burburaine
seront à retrouver sur**

**Burbure actu
<https://burbureactu.fr/>**

**Un site de Votre Info
22 rue Noémie-Delobelle
62151 Burbure
Tél. 06 07 65 50 44**

LA BURBURAINE

COURSE NATURE

organisée par le Comité d'animation
et la Ville de Burbure



4^e édition

**2 distances:
8 km et 3,5 km**



**VENDREDI
14 AVRIL
2023**

**Épreuves ouvertes à tous,
des minimes* aux masters**

**Départ groupé,
place du Rietz à 18h30**

Inscriptions à faire parvenir à l'adresse suivante:

**La Burburaine
Mairie de Burbure
22, Rue Noémie-Delobelle
62151 Burbure**

Avec le concours technique
du Saint-Venant athlétisme
et la participation de l'Ortie



Renseignements en mairie de Burbure, tél. 03 21 61 02 00 - 09 72 28 38 71
Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie de Burbure ou téléchargeables
Sur le site du Saint-Venant athlétisme, rubrique Infos pratiques - documents : <https://saintvenantathletisme.sportsregions.fr/>
Sur le site Burbure actu, rubrique Infos pratiques - La Burburaine - <https://burbureactu.fr/>

*Les minimes (années 2008 et 2009) ne peuvent pas participer à la course du 8 km

Crédit photo : Stéphane Surga - IPNS

RÈGLEMENT de la 4^e édition de la Burburaine

Art 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les courses (8 et 3,5 km découverte) sont ouvertes à toute personne licenciée ou non. Les coureurs de la catégorie minimales ne peuvent participer qu'au 3,5 km découverte.

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile souscrite auprès de Groupama (Contrat Villassur n° 15947478G0008).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, mais il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation aux différentes courses est régie par la loi du 23 mars 1999 et la réglementation FFA en cours qui obligent l'organisateur à exiger pour :

↳ les coureurs licenciés FFA: une photocopie de leur licence.

Pour les licences affinitaires Ufolep, FSGT, Ugsel et autres, la mention « Course à Pied en compétition » doit figurer sur la carte.

↳ les coureurs ayant une autre licence ou les coureurs non licenciés, un certificat médical (de moins d'un an) ou une copie portant la mention : « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Chaque participant est tenu de respecter le tracé du parcours, les consignes de sécurité et les règles de courtoisie. Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant qui, par son comportement, gênerait le bon déroulement de l'épreuve.

Art 2. INSCRIPTIONS

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone. Le montant des droits d'inscriptions (chèques établis à l'ordre du Comité d'animation de Burbure) jusqu'au mardi 12 avril inclus, est fixé à :

5 € pour le 8 km et le 3,5 km.

Majoration de 3 € pour toutes les inscriptions sur place. Clôture des inscriptions le jour de la compétition à 18 h.

Les dossards pourront être retirés sur place, salle Diolé, place du Rietz, vendredi 14 avril de 17h à 18h.

Art 3. UTILISATION D'IMAGES

Votre inscription vaut autorisation pour que d'éventuelles photos ou prises de vues de vous le jour de la course soient utilisées par les organisateurs à des fins de promotion ou d'information dans le cadre des dispositions légales et réglementaires du droit de reproduction publique par l'image.

Art 4. PARCOURS ET ASSISTANCES

Le départ groupé des courses (8 km et 3,5 km) sera donné place du Rietz.

Les courses consisteront en une boucle d'un circuit de + ou - 8 km ou 3,5 km sur terrain accidenté, présentant un dénivelé non négligeable, essentiellement en pleine nature.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée

Le Docteur Pauwels et l'association Formedic assureront l'assistance médicale en liaison avec le centre de secours local.

Afin d'assurer la sécurité des coureurs, l'accompagnement à bicyclette ou tout autre moyen de transport est strictement interdit, de même que l'accompagnement par un animal.

Art 5. RECOMPENSES

Remise des récompenses place du Rietz une demi-heure environ après l'arrivée.

↳ Course 8 km: Coupes aux vainqueurs des catégories cadets, juniors, espoirs/seniors/M0 et masters (tout confondu) et lot souvenir aux 100 premiers inscrits.

↳ Course 3,5 km : Coupes aux vainqueurs des catégories minimales, cadets, juniors, espoirs/seniors/M0 et masters (tout confondu), et lot souvenir aux 100 premiers inscrits.

Art 6. ANNULATION

Suite à la période Covid et au vu de la diminution constante du nombre d'inscrits sur les épreuves des alentours, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve s'il n'y a pas un minimum de 40 coureurs inscrits le mercredi 13 avril. L'information sera publiée sur le site internet Burbure actu (<https://burbureactu.fr>).

BULLETIN D'INSCRIPTION

LA BURBURAINE 2023

COURSE PEDESTRE NATURE

N° Dossard :

(Réservé à l'organisation)

Epreuve choisie :

3,5 km

8 km

Nom : Prénom :

(En lettres capitales)

Année de naissance : Nationalité :

Sexe :

Masculin

Féminin

Nom du club, association, entreprise :

N° de licence FFA en cours :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

Je joins une copie de ma licence délivrée par la fédération affinitaire FSCF, FSGT ou Ufolep avec la mention athlétisme en compétition, en cours de validité à la date de la manifestation

Je joins mon certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de la compétition.

Je joins un chèque de 5 € (selon l'épreuve choisie) à l'ordre du Comité d'animation de Burbure

Signature obligatoire du concurrent

(ou de l'un des parents pour les mineurs)